

# Les risques majeurs à Saint-Etienne-de-Crossey



**DICRIM**

**Document d'Information Communal  
sur les Risques Majeurs**



**Document  
à conserver**

Edition janvier 2014

# Le mot du maire

Dans le cadre de son pouvoir de Police Générale, le Maire doit assurer la sauvegarde de ses concitoyens face aux évènements catastrophiques pouvant se produire sur le territoire de la commune. Saint-Étienne de Crossey a mis en place fin 2013 un Plan Communal de Sauvegarde. Il est complété par un dispositif d'information préventive de la population : le **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)**.

Ce DICRIM, qu'il convient de garder à portée de main, est destiné à vous informer sur les dangers potentiels qui existent sur le territoire de la commune et sur la conduite à tenir en cas d'accident. En effet, tout citoyen a un droit naturel à être informé sur les risques majeurs auxquels il est soumis et sur les mesures de sauvegarde qui le concernent. Puisse cet aide-mémoire permettre à chacun de bien appréhender les types de risques pouvant affecter la commune de St Etienne de Crossey et de s'y préparer.

Il est de ma responsabilité, en tant que maire, de tout mettre en œuvre pour assurer la protection de notre territoire et de ses habitants, en lien avec les services de l'État

La connaissance est en effet la meilleure forme de prévention en ce qui concerne les risques majeurs. Lorsque le risque potentiel est identifié, il est mieux appréhendé, les actions seront en cas de besoin plus rapides et plus efficaces.

Sachez que, même si nous tentons de tout mettre en œuvre pour intervenir au mieux en cas de besoin, rien ne remplacera votre mobilisation et votre participation au bon déroulement des opérations de secours. L'organisation des secours et la solidarité sont les meilleurs outils pour venir en aide aux citoyens en détresse.

Le maire,  
Jean-François GAUJOUR

# [sommaire]

**La sécurité des habitants** .....3

Les risques naturels et technologiques à Saint-Etienne-de-Crossey :

 **Inondation** .....4

 **Mouvement de terrain**.....5

 **Séisme**.....6

 **Feu de forêt**.....7

 **Transport de Matières Dangereuses**.....8

 **Risques météorologiques**.....9

**Pour en savoir plus**.....10

Mémento sur les risques majeurs.....11



# La sécurité des habitants

## Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Elaboré par la commune afin de réagir au mieux en cas de catastrophe, ce dispositif :

- prévoit les moyens pour **alerter et informer** habitants et visiteurs sur la commune,
- recense les moyens humains et matériels pour **mettre en sécurité les personnes**,
- détermine l'**organisation de crise** permettant d'assurer les missions relevant de la responsabilité du maire (information, accueil des sinistrés, ravitaillement,...).

*Le PCS peut être activé pour tout événement affectant Saint-Etienne-de-Crossey. Si plusieurs communes sont concernées, il sera mis en œuvre parallèlement au plan ORSEC, qui permet au préfet de l'Isère de coordonner l'ensemble des acteurs : maires, pompiers, armée,...*

L'école de la Mayoussière dispose de sa propre organisation pour assurer la sécurité des élèves en attendant les secours : c'est le **Plan Particulier de Mise en Sûreté**.

### En cas d'évènement, n'allez pas chercher vos enfants à l'école !

Vous y rendre pourrait vous/les exposer au danger et encombrerait les voies de circulation, qui doivent rester libres pour les services de secours.

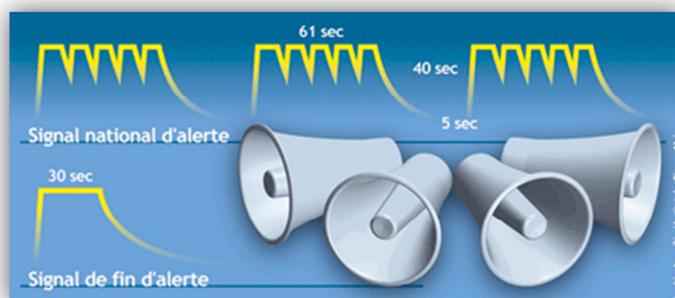
## Les moyens d'alerte et d'information

### ➤ Systèmes généraux

- Le **signal national d'alerte** (testé le premier mercredi du mois à midi)



Signal non perceptible de Saint-Etienne-de-Crossey



- Les radios du réseau **France Bleu**



Fréquence France Bleu Isère  
à Saint-Etienne-de-Crossey :  
101.0 MHz FM

### ➤ Moyens propres à Saint-Etienne-de-Crossey

- Le **porte-à-porte** pourra permettre d'alerter et d'informer les habitants sur la situation
- Le **haut-parleur** permettra d'informer sur l'évènement et les consignes à respecter
- Le **site internet de la mairie** pourra être actualisé pour diffuser des informations utiles
- Le **tocsin** (cloches de l'église) pourra être utilisé pour l'alerte de la population

**En cas d'alerte, mettez-vous à l'abri  
et écoutez la radio pour connaître la situation et les consignes de sécurité**

# Inondation

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone habituellement hors d'eau.

Elle peut être provoquée à Saint-Etienne-de-Crossey par :

- une **crue de rivière ou de torrent** : l'augmentation du débit, parfois soudaine et peu prévisible, peut constituer un danger pour les automobilistes et piétons tentant de franchir une zone inondée,
- du **ruissellement** sur les versants et surfaces goudronnées, pouvant générer des **inondations localisées**.

## Secteurs concernés

|                               |               |  |   |   |
|-------------------------------|---------------|--|---|---|
| Crue de rivière ou de torrent | Cours d'eau : | <ul style="list-style-type: none"><li>• la Morge</li><li>• la petite Morge</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• le Montagnier</li><li>• le Perrin (le Garcin)</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• la Faverge</li></ul>  |
| Ruissellement                 | Secteurs :    | <ul style="list-style-type: none"><li>• Burletière</li><li>• La Faverge</li></ul>    | <ul style="list-style-type: none"><li>• Tolvon</li><li>• Sceyx</li><li>• Les Didiers</li></ul>  | <ul style="list-style-type: none"><li>• Montagnier</li><li>• Le Perrin</li><li>• La Roche</li></ul> |



L'état de catastrophe naturelle a été reconnu à Saint-Etienne-de-Crossey pour cause d'inondations en **décembre 1991** et **juin 2002**

## Mesures de prévention

Un **Plan de Prévention du Risque inondation (PPRi)** permet de prendre en compte le risque d'inondation par la Morge et deux de ses affluents (petite Morge et ruisseau de Crossey) dans l'aménagement du territoire.

## Prévision

La commune n'est pas couverte par un système de prévision des crues. Soyez vigilant en cas de pluies intenses ou prolongées, et si le département est placé en vigilance météo « Pluie - inondation » ou « Inondation ».



## Les bons réflexes



Montez dans les étages



Coupez le gaz et l'électricité



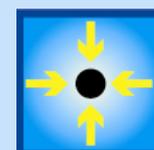
N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez pas



Ne vous engagez pas sur une route inondée



En cas d'évacuation, la mairie vous indiquera le lieu de rassemblement

# Mouvement de terrain

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol.

Saint-Etienne-de-Crossey est concernée par des **glissements de terrain** de tailles variables (allant du glissement de talus localisé en bord de route à des phénomènes plus étendus sur un versant) et des **chutes de blocs**. Ces phénomènes peuvent occasionner des dégâts matériels (habitations, routes...) et constituer un danger en cas d'accélération soudaine.

## Secteurs concernés

|                       |  |   |  |
|-----------------------|--|---|--|
| Chute de bloc         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tolvon</li> <li>• Le Perrin</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• La Roche</li> <li>• La Pierre</li> </ul>                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Montagnier-le-Haut</li> </ul>   |
| Glissement de terrain | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tolvon</li> <li>• Le Picard</li> <li>• Sceyx</li> <li>• Les Moulins de Crossey</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Perrin</li> <li>• Le Guillot</li> <li>• Burletière</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rue du Magnin</li> <li>• Grand Rocher</li> <li>• Zone artisanale</li> </ul> |

## Mesures de prévention

Les mouvements de terrain sur la commune ont été localisés et caractérisés dans la **carte des aléas naturels**. L'aménagement du territoire communal tient compte de leur présence.



## Prévision

L'accélération des mouvements du sol est peu prévisible. Soyez vigilant en cas de pluies intenses ou de séisme, pouvant provoquer ou amplifier des mouvements de terrain.



### Signalez à la mairie :

- l'apparition de fissures aux murs ou d'affaissements du sol
- les modifications apparaissant dans les constructions : murs de soutènement présentant un « ventre », écoulement anormal d'eau, craquements dans une habitation, fissures ...

## Les bons réflexes



Eloignez-vous au plus vite de la zone dangereuse



Informez immédiatement les secours et la mairie



Ne revenez pas sur vos pas



N'entrez pas dans un bâtiment endommagé



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

# Séisme

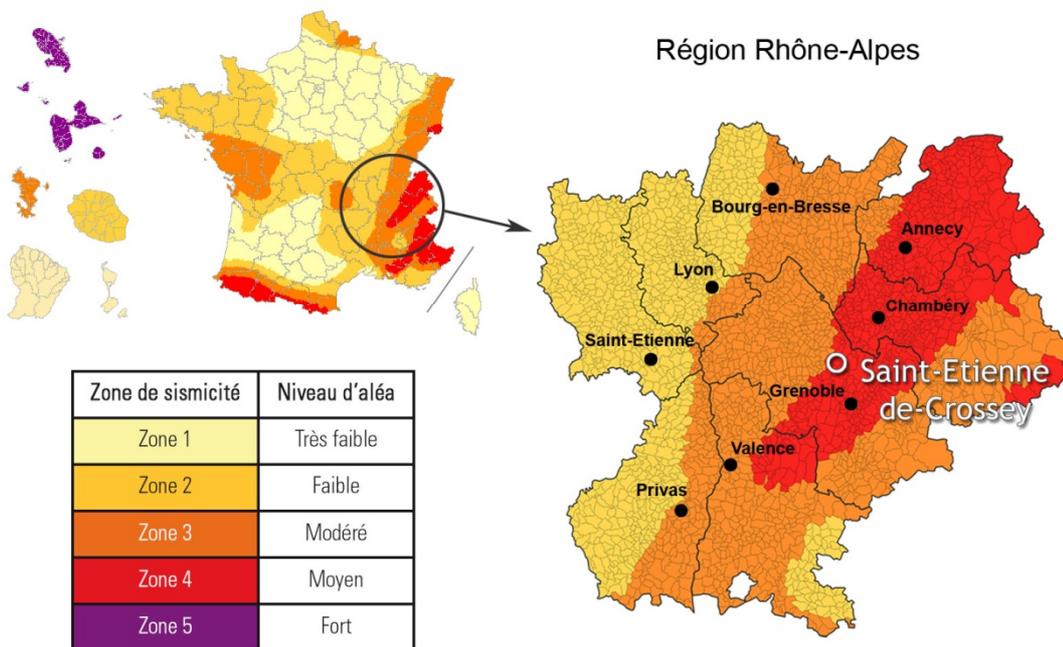
Un séisme est une vibration du sol causée par une cassure en profondeur de l'écorce terrestre, créant des failles dans le sol et parfois en surface.

Les tremblements de terre peuvent causer d'importants dégâts matériels, eux-mêmes parfois à l'origine de victimes (effondrement de bâtiments,...).

## Zonage sismique de la France

Le territoire national est divisé en cinq zones de sismicité. Saint-Etienne-de-Crossey se situe en **zone 4**, soit à un niveau d'**aléa moyen**.

France métropolitaine et d'outre-mer



Le plus grand tremblement de terre survenu en Métropole a eu lieu à **Lambesc** (Bouches-du-Rhône) en **1909** (magnitude 6,2).

En Isère, les principaux séismes se sont produits en avril **1962** à **Corrençon-en-Vercors** (M 5,3) et en janvier **1999** à **Laffrey** (M 4,2).

## Mesures de prévention

Depuis l'entrée en vigueur du zonage sismique réglementaire de la France (mai 2011), de nouvelles règles de **construction parasismique** s'imposent, y compris aux particuliers dans le cadre de leur maison individuelle.

➤ En savoir **+** sur la réglementation en vigueur : [www.planseisme.fr](http://www.planseisme.fr)

## Prévision

Aucune méthode scientifique ne permet aujourd'hui de prévoir un séisme.

## Les bons réflexes



**Abritez-vous** près d'un mur porteur, sous un meuble solide, éloignez-vous des fenêtres



**A la fin des secousses, quittez le bâtiment**



**Ne restez pas sous les fils électriques ou autres éléments pouvant s'effondrer**



**N'entrez pas dans un bâtiment endommagé**



**Méfiez-vous des répliques**

# Feu de forêt

Un feu de forêt est un incendie affectant des formations forestières ou subforestières et impactant la végétation sur au moins un hectare.

Le risque à Saint-Etienne-de-Crossey est faible mais existant, compte-tenu de la présence de surfaces boisées. Les conséquences d'un feu de forêt sont généralement matérielles, économiques et/ou environnementales.

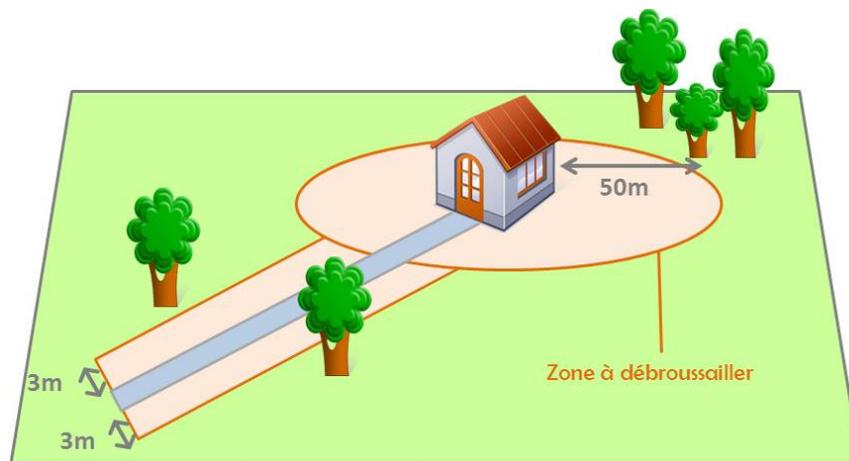
## Secteurs concernés

- Tolvon
- Le Grand Rocher
- Les Gorges de Crossey
- Bois de Berlan
- Bois de Plantimey

## Mesures de prévention

Un **Plan Départemental de Protection des Forêts Contre l'Incendie** (PDPFCI) vise à optimiser la prévention du risque en Isère, à travers diverses actions : amélioration des équipements de défense des sapeurs-pompiers, de la veille météorologique, de la formation et l'information,...

Le **débroussaillage** n'est pas obligatoire à Saint-Etienne-de-Crossey, mais conseillé aux abords d'installations situées dans ou à moins de 200 mètres d'un bois. Il permet d'éviter la transmission du feu, d'arbre en arbre et du sol vers les cimes.



50 mètres aux abords des habitations  
3 mètres de part et d'autre des voies d'accès privées aux habitations

## Prévision

Afin d'anticiper les situations à risque, Météo-France fournit au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) des indices de sécheresse de la végétation. En complément, les sapeurs-pompiers effectuent une surveillance des massifs sensibles visant à détecter les départs de feu.

### Les bons réflexes



Abritez-vous



Fermez portes et volets, occulrez les aérations avec du linge humide



Facilitez l'accès aux pompiers



Fermez les bouteilles de gaz à l'extérieur et éloignez-les



Ne fumez pas



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez pas

# Transport de Matières Dangereuses

Une substance est dite dangereuse lorsqu'elle est susceptible de présenter des risques pour l'homme, les biens ou l'environnement, du fait de ses caractéristiques (physico-chimiques, toxicologiques) ou de la nature des réactions qu'elle peut produire.

Un accident impliquant des matières dangereuses peut entraîner une **explosion**, un **incendie**, la formation d'un **nuage toxique** ou encore une **pollution** de l'atmosphère, du sol, de l'eau,...

## Secteurs concernés

A Saint-Etienne-de-Crossey, le Transport de Matières Dangereuses (TMD) par camions concerne toutes les routes, mais les plus exposées au risque correspondent au réseau principal :

- RD 520 : route de Voiron, rue du Magnin et route de la Chartreuse
- RD 49 : route de Saint-Nicolas et rue de la Mairie, route de Saint-Aupre, rue des Tilleuls



## Mesures de prévention

Le Transport de Matières Dangereuses fait l'objet d'une réglementation très stricte. Les services de secours disposent par ailleurs de moyens spécialisés pour intervenir en cas d'accident.



**Si vous êtes témoin d'un accident TMD**, alertez les pompiers ( 18 ou 112) en précisant le lieu exact, la présence ou non de victimes, le type de sinistre (feu, explosion, fuite) et les numéros figurant sur la plaque orange à l'avant et à l'arrière du camion :

**336**

→ code danger (= nature des effets possibles)

**1230**

→ code matière (= nature du produit transporté)

## Prévision

Un accident lié au Transport de Matières Dangereuses n'est pas prévisible.

### Les bons réflexes



Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche



Fermez portes, fenêtres et volets



Ne fumez pas et évitez toute étincelle



Ne téléphonez pas



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

# Risques météorologiques

Les risques météorologiques renvoient aux phénomènes vents violents, orages, pluies intenses, chutes de neige, verglas, températures extrêmes.

Ces phénomènes, susceptibles de survenir à Saint-Etienne-de-Crossey, peuvent avoir des conséquences diverses, directes et indirectes, sur les biens et les personnes : routes impraticables ou dangereuses, coupures d'électricité, engendrement d'inondations ou mouvements de terrain,...

## Secteurs concernés

Toute la commune est concernée. Des zones peuvent être particulièrement impactées en cas d'inondation ou de mouvement de terrain (*voir p 4 et 5*).

## Mesures de prévention

Ces mesures reposent essentiellement sur le respect de consignes individuelles permettant à chacun d'assurer sa sécurité et celle de ses biens.

## Prévision

Météo-France émet deux fois par jour une carte de **vigilance météorologique** indiquant les phénomènes météorologiques dangereux susceptibles de survenir sur le département. En vigilance orange ou rouge, un bulletin précise l'intensité, la durée et la localisation des événements attendus ou en cours.

### Vigilance météorologique

La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

**Une vigilance absolue s'impose** des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus...

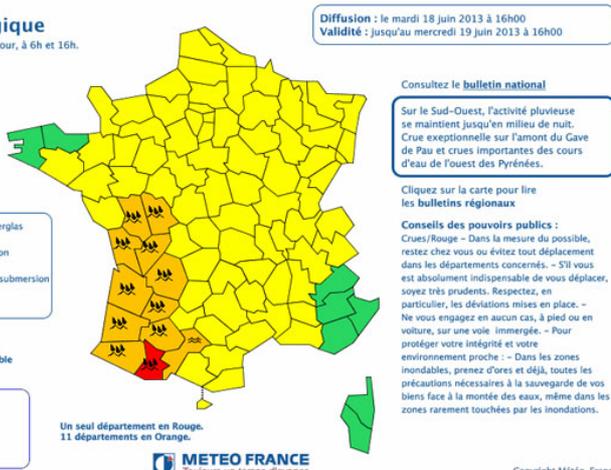
**Soyez très vigilant**, des phénomènes dangereux sont prévus...

**Soyez attentif** et vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique...

**Pas de vigilance particulière.**



Les vigilances pluie-inondation et inondation sont élaborées avec le réseau de prévision des crues du Ministère du Développement durable



Diffusion : le mardi 18 juin 2013 à 16h00  
Validité : jusqu'au mercredi 19 juin 2013 à 16h00

### Consultez le bulletin national

Sur le Sud-Ouest, l'activité pluvieuse se maintient jusqu'en milieu de nuit. Crue exceptionnelle sur l'amont du Gave de Pau et crues importantes des cours d'eau de l'ouest des Pyrénées.

Cliquez sur la carte pour lire les bulletins régionaux

**Conseils des pouvoirs publics :**  
Crues/Rouge - Dans la mesure du possible, restez chez vous ou évitez tout déplacement dans les départements concernés. - S'il vous est absolument indispensable de vous déplacer, soyez très prudents. Respectez, en particulier, les déviations mises en place. - Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée. - Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche : - Dans les zones inondables, prenez d'ores et déjà, toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde de vos biens face à la montée des eaux, même dans les zones rarement touchées par les inondations.

**METEO FRANCE**  
Toujours un temps d'avance

Copyright Météo-France

## Les bons réflexes



Suivez les conseils émis par Météo-France et les pouvoirs publics



Mettez-vous à l'abri, rentrez les objets susceptibles de s'envoler



Fermez portes, fenêtres et volets



Ecoutez la radio pour suivre l'évolution de la situation et consultez les prévisions de Météo-France



Évitez les déplacements



**A savoir :** il n'est pas possible de prévoir la localisation exacte des phénomènes attendus, c'est pourquoi les prévisions sont émises par département et non par commune.

➤ **En savoir +** sur la vigilance météorologique et les consignes individuelles de sécurité : <http://france.meteofrance.com/vigilance/Accueil>

# Pour en savoir plus

## Sur internet

- ➔ [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr) → rubriques « Politiques publiques » ➤ « Risques »  
Site des services de l'Etat en Isère, permettant d'accéder au Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM)
- ➔ [www.irma-grenoble.com](http://www.irma-grenoble.com)  
Site d'information sur les risques naturels et technologiques en Rhône-Alpes, développé par l'Institut des Risques Majeurs (IRMa)
- ➔ [www.prim.net](http://www.prim.net)  
Portail internet du Ministère du Développement durable dédié à la prévention des risques majeurs
- ➔ [www.risques.gouv.fr](http://www.risques.gouv.fr)  
Portail interministériel de prévention des risques majeurs, géré par le service d'information du gouvernement
- ➔ [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)  
Site de Météo-France permettant d'obtenir des informations sur les risques météorologiques et de consulter les prévisions et cartes de vigilance

## En mairie

Documents consultables sur demande :

- ➔ Le **PPRI** de la Morge et de deux de ses affluents  
Plan de Prévention du Risque inondation
- ➔ La **carte des aléas naturels** de Saint-Etienne-de-Crossey
- ➔ Le **DCS** de Saint-Etienne-de-Crossey  
Dossier Communal Synthétique
- ➔ Le **PCS** de Saint-Etienne-de-Crossey  
Plan Communal de Sauvegarde

Responsable de la publication : mairie de Saint-Etienne-de-Crossey. Rédaction : Institut des Risques Majeurs (IRMa)  
Crédits illustrations → couverture et p3 : mairie de Saint-Etienne-de-Crossey / p4 : Graphies / p5, p6, p8, p9 : IRMa /  
p7 : MEDDTL, IRMa / p10 : Météo-France / p12 : Mouse Runner, IRMa

# Mémo risques majeurs

## Moyens d'alerte et d'information

- ✔ Signal national d'alerte
- ✔ France Bleu Isère : 101.0 MHz FM
- ✔ Site internet de la mairie
- ✔ Haut-parleur
- ✔ Porte-à-porte
- ✔ Tocsin

## Bons réflexes en cas d'évènement



### Se mettre à l'abri

- dans le bâtiment le plus proche



### Ecouter la radio

- pour connaître la situation et les consignes de sécurité



### N'évacuer que sur ordre

- de la mairie, de la préfecture, des pompiers ou gendarmes



### Ne pas aller chercher ses enfants à l'école

- ils sont pris en charge par leur enseignant



### Ne pas téléphoner (sauf urgence)

- les lignes doivent rester libres pour les services de secours



### En cas d'évacuation

⇒ Couper le gaz et l'électricité

⇒ Préparer et emporter :

- les **papers d'identité** des membres de la famille
- de l'**argent**
- les **clés** de son habitation et de sa voiture
- un **téléphone portable** avec le chargeur de batterie
- des **vêtements** et des chaussures de rechange
- ses médicaments (en cas de traitement médical)

## Numéros utiles

- Mairie : 04 76 06 00 11
- Météo-France  
Prévisions : 08 99 71 02 38
- Sapeurs-pompiers : 18 ou 112
- SAMU : 15 ou 112
- Gendarmerie : 17 ou 112

